

L'essentiel sur le système éducatif suisse: L'éducation en Suisse – rapport 2006

Nous vous l'avons annoncé dans l'*Educateur*, le Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE), mandaté par la Confédération et les cantons, s'est vu confier la réalisation du *premier rapport portant sur l'éducation en Suisse*, document qui servira de base pour un monitoring cyclique de l'éducation dans notre pays. Le 12 décembre il a été présenté à la presse. Merci à Miriam Kull et à ses collègues de nous le détailler en primeur.

Rôle du système éducatif

En Suisse, le système éducatif joue un rôle de premier plan pour la société et l'économie: que ce soit à l'école, au collège, au lycée, voire dans une haute école ou une institution privée, des milliers d'enfants, d'adolescents et d'adultes sont en formation. De plus, le système éducatif, au sens large, emploie et verse un salaire à des milliers de personnes. Enfin, le bon fonctionnement de la société et de l'économie nationale repose sur la formation, domaine dans lequel on investit des sommes considérables: en 2003, la Confédération, les cantons et les communes lui ont ainsi consacré au total 25,8 milliards de francs.

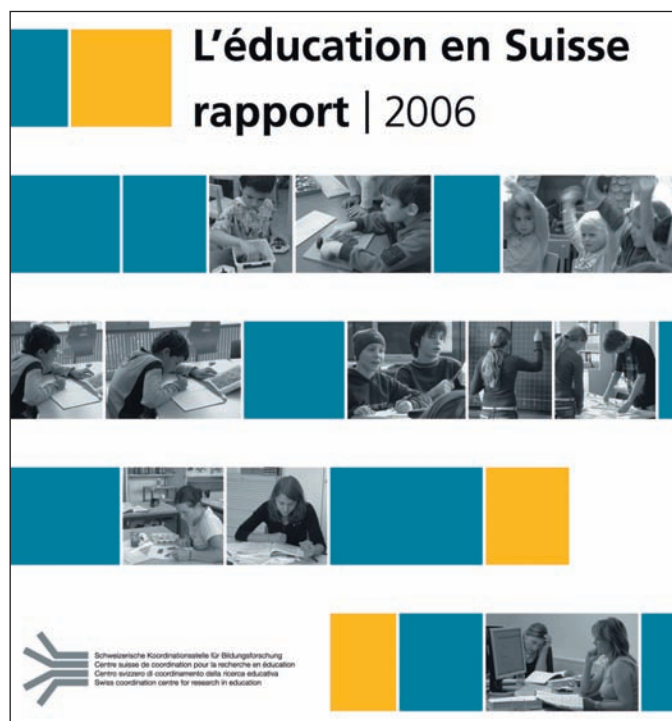
L'importance de la formation allant croissant, il en va de même du besoin de données scientifiques probantes pour motiver les décisions de la politique éducative. Afin d'étendre et d'améliorer le pilotage de l'éducation, la Suisse a dès lors décidé de recourir aux instruments standardisés du monitoring et des rapports cycliques. Ce projet a d'emblée été mis sur pied conjointement par la Confédération et les cantons. Ces deux acteurs se portent ainsi garants ensemble de la qualité du système éducatif, tout en concrétisant le nouvel article constitutionnel sur la formation, adopté par le peuple en mai 2006.

Monitoring de l'éducation

Le monitoring de l'éducation en Suisse, lancé en 2004, est un processus complexe, qui comprend notamment des évaluations périodiques des acquis, comme celles réalisées par Pisa et celles qui seront entreprises à l'avenir par HarmoS. Les études régulières de l'Office fédéral de la statistique sur les effectifs d'élèves, les diplômes et les dépenses d'éducation font également partie d'un monitoring qui a pour objectif de collecter de manière systématique et continue des données sur la situation actuelle et sur l'évolution de ce domaine politique. Un tel monitoring doit avant tout faciliter l'organisation de l'éducation, les décisions politiques portant sur la formation et l'établissement de rapports, mais aussi alimenter le débat public.

Un premier rapport

Un premier pas vers la publication de comptes rendus réguliers a été franchi avec la parution, fin 2006, du premier rapport sur l'éducation en Suisse, élaboré par le Centre suisse



de coordination pour la recherche en éducation sur mandat de la Confédération et des cantons. Ce rapport s'appuie sur des données et des informations provenant de la statistique, de la recherche et de l'administration pour dresser un état des lieux du système éducatif. Ce faisant, il présente aussi les succès et les défis de l'éducation en Suisse. La poursuite du projet de monitoring, mené par la Confédération et les cantons, permettra de fonder les décisions de pilotage sur des bases scientifiques plus solides. L'élaboration du premier rapport sur l'éducation a d'ailleurs fourni des indications cruciales sur l'état – qualité, lacunes, conditions d'accès, etc. – des données d'ores et déjà disponibles pour assurer ce pilotage.

La périodicité du rapport sur l'éducation a d'emblée été fixée à quatre ans. Dans l'intervalle, l'administration, la statistique et la recherche devront traiter les constats du premier rapport, afin de permettre aux autorités politiques de définir les questions et les thèmes prioritaires du rapport suivant. Ces jalons une fois posés, celui-ci présentera un nouveau bilan,



qui s'attachera non seulement à décrire l'état du système éducatif mais aussi son évolution.

Structure du rapport

Le système éducatif suisse se subdivise en plusieurs types et niveaux de formation, qui diffèrent par leur organisation et leurs objectifs. Compte tenu de ces différences, il a paru logique de calquer la structure du rapport sur la subdivision du système éducatif. Mais ce choix présente aussi des inconvénients. Il est ainsi impossible d'attribuer des effets spécifiques de la formation – sur la santé ou le comportement social des individus – à un seul niveau ou type de formation, car ils résultent d'un ensemble de processus de formation.

Le rapport sur l'éducation en Suisse fournit des informations pertinentes sur chaque niveau du système éducatif, de l'école obligatoire à la formation continue, en passant par le secondaire II et les hautes écoles. Il identifie aussi les lacunes dont souffrent les données ou la recherche, mais ne formule aucune recommandation ou instruction, car cette compétence incombe aux autorités politiques.

Les divers chapitres du rapport offrent une structure analytique claire:

– **Contexte** (cadre général externe)

La structure et l'évolution du système éducatif dépendent pour beaucoup du cadre général. On ne trouvera ainsi la solution de certains problèmes ou la réponse à certaines questions qu'à l'extérieur de ce système. Exemple: *Le nombre d'élèves de langue étrangère est un facteur déterminant pour l'enseignement, mais les acteurs du système éducatif n'ont aucune prise sur ce facteur.*

– **Institution** (situation interne)

Le fonctionnement du système éducatif dépend aussi de ses structures institutionnelles, telles que le financement et la répartition des compétences. Exemple: *Depuis 2002, la formation de tous les enseignants est assurée au degré tertiaire. Cette adaptation institutionnelle a sensiblement modifié les conditions et les processus d'apprentissage, de même que les attentes adressées à ce secteur de la formation.*

– **Efficacité** (résultats ou succès de la formation)

Pour piloter le système, il est essentiel de savoir s'il atteint les objectifs définis et de connaître les prestations qu'il fournit. Exemple: *L'un des objectifs de l'école obligatoire consiste à transmettre aux jeunes les compétences nécessaires pour poursuivre leur formation. Or les rapports Pisa 2000 et 2003 ont montré que près d'un cinquième des élèves ne dépassent pas le niveau un (sur cinq) en lecture.*

– **Efficacité / coûts** (rapport entre *inputs* et *outputs*)

On consacre nombre de ressources (*inputs*) – monétaires et autres – à la formation. Ces ressources étant limitées, il importe d'éviter le gaspillage et les erreurs d'allocation. Exemple: *Dans le domaine de la formation professionnelle initiale, les filières à plein temps coûtent nettement plus aux pouvoirs publics que celles à temps partiel, où les apprentis passent la majeure partie du temps au sein de l'entreprise formatrice. Il ne sera toutefois possible de comparer l'efficacité des divers cantons, que lorsque les dépenses des écoles professionnelles distingueront les différentes professions enseignées.*

– **Egalité des chances**

L'appartenance à un groupe spécifique – sexe, milieu socio-économique ou nationalité – ne doit ni restreindre ni prédéterminer les résultats ou les possibilités de formation. Exemple: *Les étudiants en économie et en architecture des HES sont moins nombreux à avoir des parents titulaires d'un diplôme du tertiaire que les étudiants inscrits à l'université. Les HES assurent donc un rééquilibrage social en permettant à des personnes issues de milieux à faible niveau d'instruction d'obtenir un diplôme du tertiaire.*

Constats

Le rapport sur l'éducation en Suisse remplit deux fonctions. D'une part, il donne un aperçu clair et structuré du système éducatif dans son ensemble. D'autre part, il identifie des lacunes dans les données nécessaires au pilotage du système éducatif et pose des questions auxquelles la statistique et la recherche devront répondre, pour que ce pilotage puisse à l'avenir se fonder sur des données scientifiques probantes. Ce rapport évoque aussi les autres efforts qu'il faudra consentir à plus long terme, si l'on veut se baser non pas sur des supposition et des convictions mais sur des données fiables et des causalités démontrées, afin d'instituer un système éducatif efficace, efficient et équitable.

Si les connaissances actuelles ne parviennent pas toujours à fournir des bases rationnelles au pilotage du système éducatif, c'est que ce système est fort complexe. Et c'est inévitable. Comme le montre clairement le rapport, qui décrit le système éducatif dans son intégralité, un système devant répondre à une multitude d'exigences tout en assurant la formation de personnes âgées de 3 à 60 ans, ne peut s'avérer qu'extrêmement différencié et difficile à cerner. Car les conditions d'accès, les intervenants et les objectifs varient d'un niveau de formation à l'autre. Par ailleurs, réunir les indicateurs statistiques permettant de répondre à toutes les questions représente une tâche dont le premier rapport sur l'éducation ne pouvait de toute évidence pas venir à bout. L'équipe rédactionnelle est néanmoins convaincue que *L'éducation en Suisse – rapport 2006* fournira à tous les intéressés des informations essentielles pour mieux comprendre toutes les facettes du système éducatif suisse. ●

Informations

L'éducation en Suisse – rapport 2006 est paru le 12 décembre 2006. On peut l'obtenir au prix de 40 francs à l'adresse suivante:

Centre suisse de coordination
pour la recherche en éducation

Entfelderstrasse 61

5000 Aarau

062 835 23 90

skbf.csre@email.ch ou www.rapporteducation.ch

Pour de plus amples informations:

Miriam Kull, miriam.kull@skbf-csre.ch



Tiré des chapitres Degré primaire et Degré secondaire I de L'éducation en Suisse – rapport 2006

Egalité des chances et réalisation des objectifs à l'école obligatoire

L'éducation en Suisse – rapport 2006 consacre deux chapitres distincts aux degrés primaire et secondaire I, qui forment ensemble l'école obligatoire ou publique. Nous nous demandons ici si l'école réalise les objectifs fixés (efficacité) et dans quelle mesure elle respecte le principe de l'égalité des chances. Nous évoquons ensuite les mesures destinées à améliorer la situation dans ces deux domaines, mais aussi à accroître l'efficacité dans l'utilisation des ressources (efficacité). Rappelons toutefois qu'il est souvent impossible de fournir des réponses fondées sur des données probantes, car la statistique et la recherche souffrent de nombreuses lacunes.

Pour résumer sommairement, l'école obligatoire est tenue de prévoir au mieux l'utilisation de ses ressources – enseignement, moyens didactiques et répartition des élèves dans les classes – pour accomplir sa tâche fondamentale, à savoir amener si possible tous les élèves à atteindre certains objectifs. Se fondant sur les résultats de statistiques et de recherches nationales et internationales, le rapport sur l'éducation en Suisse tente d'évaluer dans quelle mesure l'école obligatoire s'acquitte de cette tâche.

A l'heure actuelle, les études qui mesurent les acquis des élèves sur la base de standards de formation afin d'évaluer l'efficacité de l'enseignement restent rares, à l'échelle tant cantonale que nationale. Pisa est la seule enquête récente qui permette de comparer, sur le plan international, voire intercantonal, les acquis des jeunes de 15 ans dans trois disciplines données. Parmi la somme de résultats des deux enquêtes réalisées jusqu'ici (en 2000 et en 2003), deux sont régulièrement mis en avant: 1. Au niveau international, les résultats des élèves suisses se situent dans la moyenne pour la lecture et sont supérieurs à la moyenne en mathématiques. 2. Dans les deux enquêtes, 20 et, respectivement, 17% des élèves suisses ont tout au plus atteint le niveau un (sur cinq) en lecture. Or il existe un lien sta-

tistiquement significatif entre les faibles performances en lecture, et dans les autres disciplines testées, et le milieu dont sont issus les élèves.

L'existence d'une relation entre origine et compétences ne suffit toutefois pas pour identifier les mesures et les facteurs pédagogiques et scolaires qui assurent le succès de l'apprentissage, ni pour déterminer les mesures qui pourraient accroître l'efficacité de l'enseignement. Voici pourquoi:

- La mesure ponctuelle des compétences dans Pisa ne permet pas d'évaluer l'efficacité de certaines mesures.
- Les compétences mesurées résultent de processus d'apprentissage cumulés sur plusieurs années.
- Les enquêtes de 2000 et de 2003 ont porté sur des volées différentes de jeunes de 15 ans. Elles ne permettent donc pas de mesurer l'accroissement des compétences de la même volée, ni d'établir des liens probants entre d'éventuelles différences et l'application de certaines mesures. Il s'avère dès lors impossible d'expliquer l'évolution des résultats au fil du temps.

Cette situation devrait toutefois s'améliorer grâce au projet HarmoS, qui prévoit de mesurer les compétences des élèves en 2e, en 6e et en 9e année à l'aide de standards de formation. Les mêmes élèves subiront des tests à trois reprises pendant leur scolarité obliga-

toire, de sorte qu'il sera possible d'attribuer les écarts de compétences à des facteurs spécifiques ou à des mesures prises entre deux tests.

L'hétérogénéité n'est pas un problème en soi

Les classes s'avèrent toujours plus colorées et multiculturelles. Cette hétérogénéité découle en partie de la proportion d'enfants étrangers ou parlant une langue étrangère (voir graphique 1). Ces dernières années, le pourcentage des classes très hétérogènes s'est accru, mais cette hausse se manifeste surtout dans les régions industrielles et frontalières, ainsi que dans les grandes villes, où leur proportion dépasse la moyenne. Ce n'est cependant pas l'hétérogénéité qui pose problème, mais la manière de la gérer tout en respectant le principe de l'égalité des chances. L'école obligatoire offre ainsi une foule de possibilités basées sur les programmes annuels et la promotion annuelle. Parmi les parcours qui s'écartent du cursus ordinaire, mentionnons le report de la scolarisation, l'allongement du début de la scolarisation (matière de la première année primaire sur deux ans), l'orientation vers des classes spéciales, le redoublement, l'orientation vers les types de filières du secondaire I et la sélection pour la poursuite du parcours de formation au secondaire II. L'égalité



des chances reste une promesse non honorée lorsque l'école continue de répondre à l'hétérogénéité en séparant ou en excluant certains élèves, afin de recréer des groupes d'apprentissage aussi homogènes que possible.

Les divers groupes d'élèves n'ont pas la même probabilité de suivre l'un des parcours spéciaux mentionnés ci-dessus, ni les mêmes chances d'être orientés vers une filière à exigences étendues. Le graphique 2 montre ainsi que la probabilité de fréquenter une classe spéciale, en lieu et place d'une classe ordinaire, est sensiblement plus grande pour un enfant étranger que pour un enfant suisse.

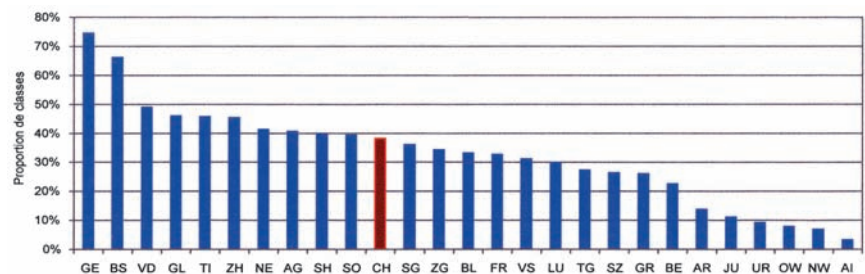
Des études ont prouvé que, lors du passage de l'école primaire au secondaire I différencié en filières, l'orientation ne se fonde pas uniquement sur les performances individuelles de l'élève, mais aussi sur des critères non scolaires tels que le sexe, la nationalité et l'origine sociale. Lorsqu'un élève atteint des performances moyennes, ses chances d'être orienté vers une filière à exigences étendues dépendent largement du statut social de sa famille (voir graphique 3).

L'orientation vers une certaine filière du secondaire I est une étape dont les répercussions se font notamment sentir dans la sélection qui marque le passage au secondaire II. En effet, la filière fréquentée en fin de scolarité obligatoire détermine les perspectives de formation postobligatoire, quelles que soient les performances individuelles (voir graphique 4). Les chances d'un élève de commencer une formation professionnelle dépendent ainsi davantage du niveau d'exigence de la filière suivie que des compétences réellement acquises.

A considérer ces résultats, on est en droit de se demander si la décision de sélection s'appuie effectivement sur les

Graphique 1

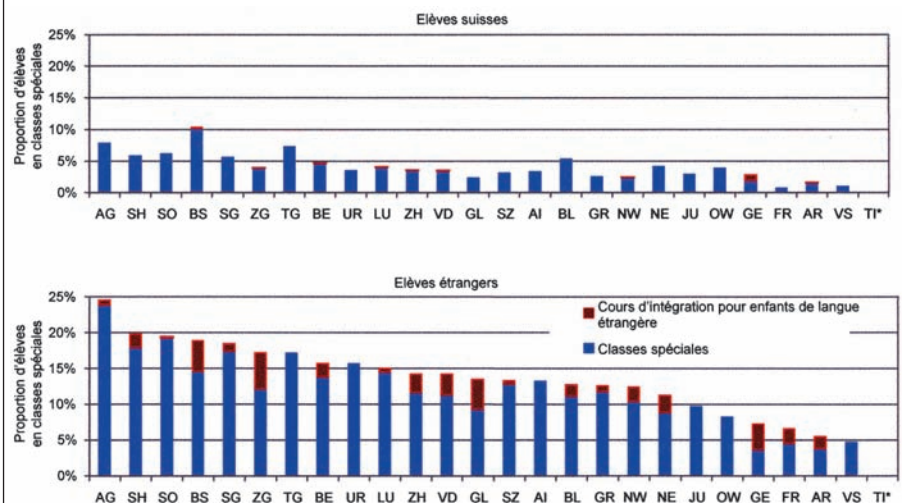
Proportion de classes très hétérogènes* à l'école obligatoire, année scolaire 2004/2005



* Classes très hétérogènes: classes où la proportion d'enfants étrangers ou de langue étrangère est supérieure à un tiers. Présentation: *L'éducation en Suisse – rapport 2006*. Données: OFS.

Graphique 2

Proportion d'élèves en classes spéciales ou suivant des cours d'intégration pour enfants de langue étrangère, degré primaire, année scolaire 2004/2005



* Pas de classes spéciales dans ce canton. Exemple: Dans le canton d'Argovie, 23,8% des élèves étrangers et 7,9% des élèves suisses fréquentent une classe spéciale. Présentation: *L'éducation en Suisse – rapport 2006*. Données: OFS.

performances (principe méritocratique). Divers indices montrent en effet que si les performances constituent certes un critère d'orientation, le statut social en est un autre et qu'il pèse lourdement dans la balance.

Les mesures ségréguatives, c'est-à-dire celles qui visent à créer des classes aussi homogènes que possible, sont largement utilisées et touchent plus que proportionnellement les élèves issus de milieux défavorisés. Et chaque nouvelle mesure de ce type aggrave l'inégalité des chances.

De telles mesures contribuent dès lors à l'échec scolaire, car nombre des élèves concernés tendent à perdre leur motivation ainsi que la confiance en eux-mêmes. L'exclusion sociale n'est dès lors pas loin, et elle peut conduire à la désagrégation tant individuelle que sociale et induire d'autres coûts non négligeables.

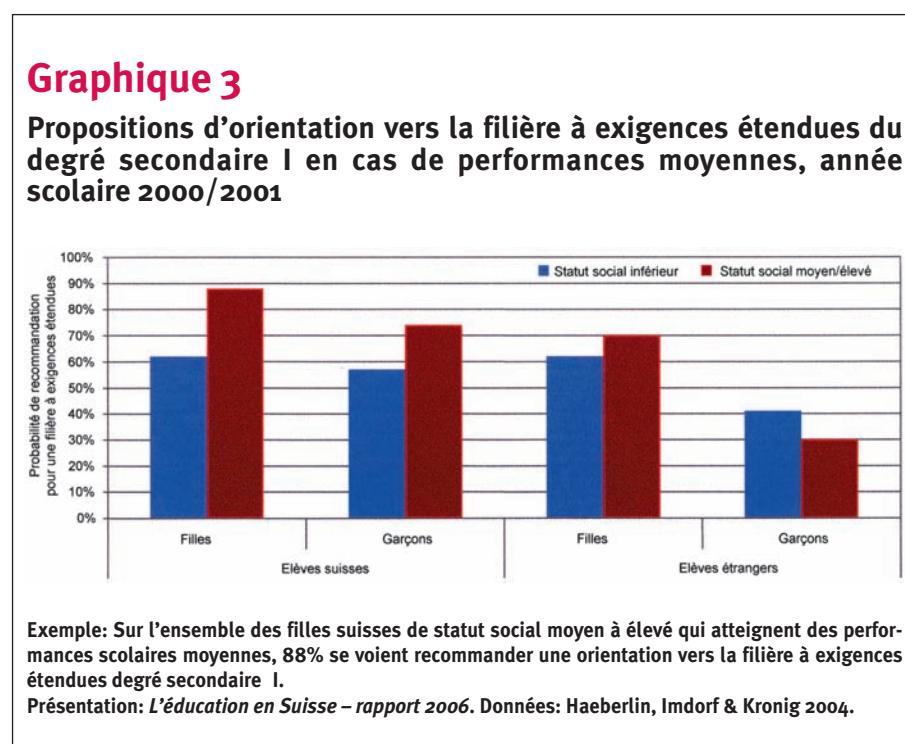
Pour une amélioration durable de l'efficacité et de l'égalité des chances

Que faut-il faire pour améliorer l'efficacité et l'égalité des chances? Les divers chantiers en cours dans le système éducatif, tels le cycle élémentaire ou le projet HarmoS, montrent que les lacunes sont connues et que l'on élabore de nouvelles solutions, tout en testant leur efficacité.

A la différenciation et à la séparation, basées sur des motifs peu légitimes et peu transparents, on peut opposer l'individualisation et l'intégration, ce qui revient à rompre avec le principe d'homogénéité – irréaliste – qui vise à créer des classes d'élèves du même âge possédant les mêmes compétences.

On observe aujourd'hui deux tendances qui acceptent l'hétérogénéité ou en font une condition préalable:

1. Dans le projet de cycle élémentaire, nombre de cantons suisses alémaniques



testent des classes réunissant des élèves d'âges différents. Les résultats de deux évaluations, l'une quantitative et l'autre qualitative, devraient être connus en 2009. Jusque-là, on ne disposera d'aucune donnée pour évaluer l'efficacité et le respect de l'égalité des chances dans un tel système.

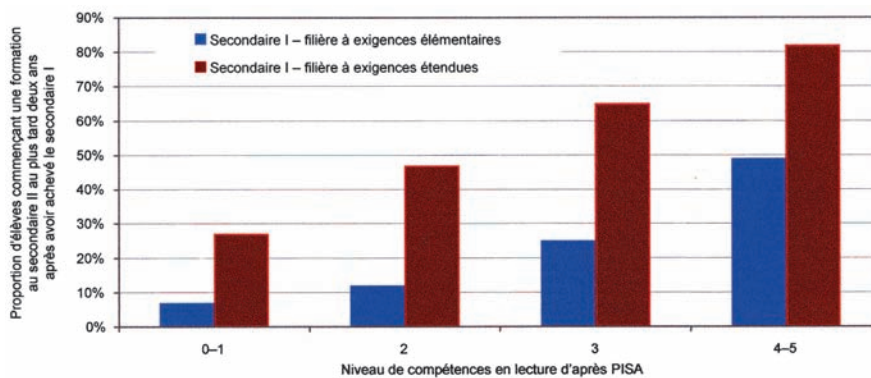
2. Au secondaire I, les systèmes coopératif et intégré, qui comprennent un tronc commun plus ou moins hétérogène et des cours à niveaux dans deux ou trois disciplines, tendent à remplacer le système différencié, qui comprend, lui, des filières avec des niveaux d'exigences différents. On ne peut pas mettre cette tendance sur le compte des résultats de Pisa, car ceux-ci ne révèlent que de légers avantages pour le système intégré. En améliorant cependant

la perméabilité entre les filières dans le système différencié et entre les niveaux et les tronc communs dans le système coopératif, on pourrait atténuer les répercussions que l'orientation au début du secondaire I engendre sur le parcours individuel. L'efficacité de cette mesure a été vérifiée dans le canton de Zurich pour la volée de 1999. Dans cette volée, tous les changements de filière et de niveau ont été consignés et analysés jusqu'au terme du secondaire I, en 2002. On a ainsi constaté que le système coopératif s'avère nettement plus efficace que le système différencié lorsqu'il s'agit de changer l'élève de filière ou de niveau, afin de répondre à une amélioration de ses performances ou à l'inadéquation du niveau d'exigences.



Graphique 4

Accès aux voies de formation gymnasiales du secondaire II, selon la filière fréquentée au secondaire I et les compétences en lecture d'après Pisa, en 2003



Présentation: S. Hupka (2003). *Situation et parcours de formation*. Dans: J. Amos, E. Böni, M. Donati et al.: *Parcours vers les formations postobligatoires. Les deux premières années après l'école obligatoire*. Résultats intermédiaires de l'étude longitudinale TREE. Neuchâtel: OFS. Données: Projet TREE (Transition de l'école à l'emploi).

Faut-il réduire la taille des classes ou engager plus de professionnels pour gérer l'hétérogénéité?

On propose souvent de réduire l'effectif des classes pour décharger les enseignants, mais rarement pour améliorer l'efficacité et l'égalité des chances. Les moyennes des effectifs et les écarts à cette moyenne sont connus: pendant l'année scolaire 2004/2005, l'effectif moyen d'une classe se montait en Suisse à 19,5 élèves au degré primaire et à 19,1 élèves au degré secondaire I. La moyenne suisse est ainsi inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE (21,6). L'écart des moyennes cantonales à la moyenne suisse atteint au maximum

1 élève vers le haut et 2,2 vers le bas. Certains cantons comptent toutefois un grand nombre de classes dont l'effectif est inférieur au minimum cantonal. Malgré tous les résultats disponibles, il est impossible d'affirmer avec certitude si des classes plus petites améliorent les performances des élèves. On peut en effet augmenter ou réduire le nombre d'élèves de 1 ou de 2 sans constater de modification au niveau des performances. Il apparaît donc plus judicieux de définir la taille de la classe selon des critères tels que la composition sociale ou la capacité d'apprentissage des élèves, car l'on sait que des élèves plus faibles font de plus grands progrès dans des classes à effectif réduit.

Un abaissement linéaire des effectifs apparaît trop coûteux, d'autant que ses résultats sont très incertains. Il serait sans doute plus efficace de tenir compte de l'hétérogénéité lorsque l'on définit la taille des classes ou l'allocation de ressources à une classe ou à une commune. Sur la base de cinq critères prédéfinis, le canton de Zurich calcule ainsi un indice social communal, qui servira ensuite à répartir les ressources cantonales. Une commune confrontée à de plus gros problèmes sociaux se verra attribuer davantage de ressources financières et humaines pour s'acquitter de son mandat de formation. Il appartient ensuite à la commune ou à l'école de décider s'il convient de réduire la taille des classes ou d'engager du personnel supplémentaire, le plus souvent spécialisé, pour faire face aux disparités parmi les élèves. L'indice social zurichois ne manque d'ailleurs pas d'intéresser d'autres cantons.

Pour ce qui est de l'affectation efficace du personnel dans les écoles, il convient de s'interroger sur les tâches dont les enseignants doivent s'acquitter en dehors de l'enseignement proprement dit. Ils pourraient par exemple consacrer davantage de temps à l'enseignement, et donc travailler plus efficacement, si les travaux administratifs, l'entretien des infrastructures et d'autres tâches annexes étaient confiés à du personnel d'appui. On pourrait ainsi améliorer non seulement l'efficacité, mais aussi l'efficience, car le corps enseignant serait affecté uniquement aux tâches pour lesquelles il est qualifié et engagé. Les données sur les effectifs du personnel d'appui employé par l'école obligatoire font hélas défaut (dans les comparaisons tant intercantonales qu'internationales). Une étude de l'OCDE, réalisée au secondaire II, montre que la dotation en personnel

d'appui affecté à diverses tâches est inférieure à la moyenne dans les gymnases et les écoles professionnelles suisses. Même l'OCDE utilise ces résultats comme la meilleure approximation possible de la situation qui règne dans l'ensemble des écoles obligatoires. On peut en conclure que le personnel administratif est relativement rare dans les écoles publiques suisses également. Quant à savoir s'il est possible et judicieux d'augmenter les effectifs de ce type de personnel, tout dépend en particulier de la taille de l'école ou de la commune scolaire. Voilà un autre facteur qui pourrait intervenir dans l'allocation des ressources.

Les résultats d'études suisses sur la charge et le temps de travail, ainsi que les ressources, dans l'enseignement plaident aussi en faveur du recours à davantage de personnel d'appui. Dans deux sondages exhaustifs réalisés auprès du corps enseignant du canton de Thurgovie (en 2004 et en 2006), les personnes interrogées ont mentionné en priorité les tâches administratives et annexes, lorsqu'on leur a demandé dans quels domaines il serait possible d'alléger leur charge de travail. Parmi les enseignants de l'école obligatoire, 60 à 70% souhaiteraient «absolument» ou «volontiers» se voir décharger des tâches annexes suivantes: administration et entretien des infrastructures, rédaction de procès-verbaux lors de conférences, transports.

Notons toutefois que l'évolution – non pas globale mais liée aux besoins – de l'effectif du personnel est déjà en cours: création d'organes de direction, intégration de la pédagogie spécialisée et services sociaux scolaires. Pour l'heure, seuls des projets isolés ont évalué l'efficacité de ces mesures et nous ne pouvons donc pas généraliser.

Utiliser les ressources provenant de la diminution des effectifs d'élèves

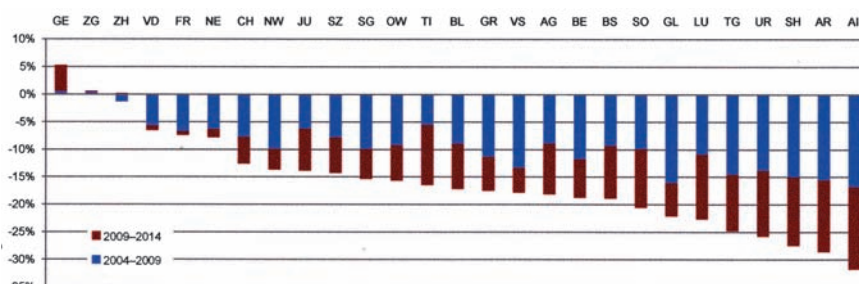
Il sera impossible de réaliser les projets actuels et futurs – cycle élémentaire, accroissement des effectifs du personnel d'appui, développement de structures d'accueil ou encore introduction du travail social – sans augmenter les ressources. Vu les difficultés financières auxquelles doivent faire face les cantons et les communes, il est cependant difficile de justifier et de faire adopter des dépenses supplémentaires. On mise dès lors souvent sur une réallocation des ressources au sein du système éducatif. Si de telles réallocations paraissent possibles, compte tenu de l'évolution démographique des dix prochaines années (voir graphique 5), elles sont loin d'être assurées. D'ici à 2014, les effectifs d'élèves fréquentant l'école obligatoire en Suisse vont diminuer de 13% en moyenne. Ce recul global sera toutefois marqué par de grandes disparités entre les cantons: alors qu'ils vont augmenter dans les cantons de Genève et de Zoug, les effectifs vont chuter (de

20%, voire plus) dans huit cantons ruraux de Suisse alémanique. Des différences apparaîtront aussi dans les cantons, puisque l'on prévoit une diminution supérieure à la moyenne cantonale dans les communes éloignées des grands centres. Par ailleurs, le recul des effectifs concernera partout davantage les élèves suisses que les élèves étrangers.

La diminution du nombre d'élèves dans presque tous les cantons engendra une baisse des effectifs dans les classes, de sorte qu'il faudra supprimer des classes, voire fermer des écoles. Cette évolution libérera des ressources humaines et financières, qui pourront être allouées à la réalisation de projets coûteux. Les chances d'une telle réallocation sont cependant amoindries par la pression d'autres secteurs politiques (la prévoyance-vieillesse, p. ex.). Celle-ci pourrait en effet non seulement engendrer de nouvelles mesures d'économies dans la formation, mais aussi accroître le transfert de moyens du système éducatif vers d'autres tâches publiques.

Graphique 5

Effectifs des élèves à l'école primaire, prévisions 2004 à 2014



Présentation: *L'éducation en Suisse – rapport 2006*. Données: OFS.